

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2023/107

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET et Martine LABAT

Objet : Engagement dans l'AMI « Office de Tourisme et Mobilités » par le PETR du Pays des Nestes

Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs (CRTL) d'Occitanie a lancé le 10 mai 2023, en partenariat avec la Région Occitanie, l'Agence de la transition écologique et Atout France un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Office de tourisme et des mobilités ». La date limite de candidature est le 10 juillet 2023 à 10h.

Il s'agit, à travers cet AMI, d'outiller et d'accompagner les offices de tourisme et leur collectivité pour renforcer les missions historiques des offices de tourisme qui consistent aujourd'hui à accueillir et informer, à promouvoir et à coordonner les acteurs locaux pour aller vers des Offices de Tourisme et des Mobilités (OTM).

L'accompagnement technique réalisé par le CRTL d'Occitanie se déroulera sur une durée de 18 mois suivant la réunion de lancement du projet et bénéficiera à une quinzaine de projets.

Le PETR du Pays des Nestes envisage de candidater à cet AMI « Office de tourisme et des mobilités » afin d'appuyer ses autres programmes de mobilité notamment celui des flux touristiques (validé dans le cadre du Plan Avenir Montagne) et de renforcer le lien entre la stratégie touristique et la stratégie de mobilité. Une mission d'autant plus pertinente qu'elle peut également s'intégrer dans l'animation du réseau des Offices de tourisme que mène le PETR depuis une dizaine d'années.

Il est proposé à la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) d'autoriser le PETR à travailler à une candidature pour cet AMI pour le compte des 6 Offices de tourisme du territoire pour travailler à la mise en cohérence des services et offres de mobilité irriguant le territoire depuis les 4 gares et haltes-ferroviaires : Lannemezan, Capvern, Loures-Barbazan et Saléchan-Siradan.

Un groupe de travail regroupant représentants des six offices de tourisme et chargés de mission mobilités des trois communautés de communes sera constitué pour co-construire cette candidature.

Le programme est entièrement pris en charge par le PETR du Pays des Nestes avec les financements de l'AMI « Office de Tourisme et des mobilités » : il n'y aura pas de reste à charge financier pour les communautés de communes.

Le seul engagement des communautés de communes est de mettre à disposition du temps d'agents pour se rendre aux réunions du groupe de travail qui sera constitué pour l'occasion.

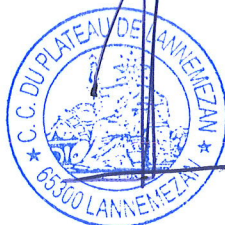
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

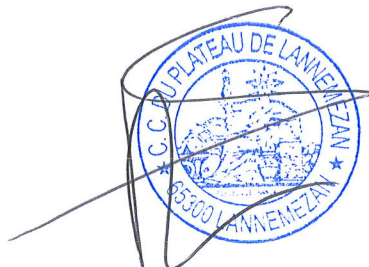
DECIDE

- De valider la candidature du PETR du Pays des Nestes à l'AMI « Office de Tourisme et Mobilités » et de mobiliser les agents en charge du tourisme et de la mobilité au suivi de ce projet s'il aboutit favorablement.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le **11 JUL. 2023**
Publiée le **11 JUL. 2023**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230704-2023-107B-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023